

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement : «Mise en place de bornes rétractables».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
23 novembre 2002, dans le rapport M-25 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer les moyens nécessaires, notamment à l'aide de bornes rétractables, en vue de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la construction du parking de Saint-Antoine.